

COURBET HERITAGE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 9.861.997,20 euros
Siège social : 58, avenue d'Iéna, 75116 Paris
552 108 540 R.C.S. Paris

(ci-après désignée la « **Société** »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire

- 1- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- 2- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- 3- Approbation des dépenses et charges engagées au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts (dites « dépenses somptuaires ») conformément à l'article 223 quater du même Code ;
- 4- Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation des conventions y figurant.

A titre extraordinaire

- 5- Modification du 5^{ème} alinéa de l'article 17 des statuts concernant les modalités de participation au Conseil d'administration par des moyens de visioconférence et de télécommunication ;
- 6- Emission d'un emprunt obligataire remboursable en actions d'un montant total de 15.000.000 euros par émission de 15.000 obligations remboursables en actions (les « ORA ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne dénommée et pouvoirs à conférer au Conseil d'administration ;
- 7- Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une personne dénommée au titre de l'émission des ORA ;
- 8- Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce ;
- 9- Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital et de valeurs mobilières représentatives de créances.

A titre ordinaire

- 10- Pouvoirs pour les formalités légales.